



## Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Puy de Dôme  
18 Boulevard Desaix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand le 25 mars 2021

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du jeudi 1<sup>er</sup> avril au vendredi 30 avril 2021.**

Monsieur le Préfet,

Voilà un an que le préavis de grève déposé par la fédération CGT des services publics pour le mois d'avril 2020, lors du premier confinement général dû à la pandémie du virus COVID-19, avait été qualifié «d'inopportun» par un de vos prédécesseurs qui se disait «plus que surpris» d'une telle démarche alors que le gouvernement avait lui choisi de «geler» des projets de réforme depuis la déclaration de l'état d'urgence dit sanitaire. Un an après, le constat est plus que rude pour les personnels des services publics et force est de constater que nous avons nos bonnes raisons de déposer un préavis de grève pendant cette période.

Pour elles et eux, aucune réforme n'a été gelée : en plus des conditions de travail matérielles et morales encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique n'a, elle, pas fait l'objet d'une suspension, bien au contraire. **Le gouvernement poursuit sa politique de destruction du statut de la fonction publique**, instaurant de ce fait l'arbitraire et les inégalités de traitements. La fédération CGT des services publics s'insurge contre le passage aux 1607 heures comme minimum et non un maximum, comme inscrit dans le décret du 25.08.2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et contre le vol des congés, en revendiquant «pas une minute en plus!» qui exprime la volonté des personnels territoriaux de ne pas négocier la démolition de leurs conquises. Nous soutenons les mobilisations et les luttes en cours contre toutes les mesures locales d'augmentation du temps de travail hebdomadaire, réorganisations, suppressions de poste et toute mise en place des dispositions de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Nous soutenons également les syndicats de la partie «privée» de la fédération qui négocient des NAO, accords imposés par les directions, et luttent contre les plans de restructuration en cours avec toutes les menaces sur l'emploi que cela implique.

Devant les mesures incompréhensibles du gouvernement dans la gestion de la crise actuelle, la situation est marquée par un extraordinaire mouvement d'occupation des théâtres. Comment comprendre que l'on puisse s'entasser dans le métro, dans les centres commerciaux, dans les hôpitaux... et qu'il ne serait pas possible de rouvrir les lieux de culture ? Notre champ syndical est directement concerné par la fermeture des lieux de culture, c'est pourquoi la fédération CGT des services publics revendique la réouverture immédiate des théâtres, salles de spectacles, musées...



## Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

avec toutes les protections nécessaires. Nous soutenons l'exigence de la reconduction de l'année blanche pour les intermittents, les contractuels et vacataires du champ territorial.

L'état d'urgence sanitaire mis en place par le gouvernement depuis un an a induit une remise en cause sans précédent des libertés démocratiques et syndicales, dont la liberté de se réunir. Nous demandons la levée immédiate de l'état d'urgence, le retrait du projet de loi sécurité globale et la fin de toutes les mesures de fichage des militants. Nous constatons que la seule disposition gouvernementale restant gelée pour les fonctionnaires territoriaux est la rémunération !

### **C'est pourquoi la fédération CGT des Services publics revendique :**

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique : le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non-application autoritaire des 1607 heures annuelle;
- 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures;
- Le dégel du point d'indice et 10% d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années;
- 10% d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toutes les collectivités;
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D dite de « sécurité globale ».

**Afin de permettre à l'ensemble des agents** de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral de faire entendre leur voix, de défendre leur santé, leur emploi, leurs conditions de travail,

**Afin de couvrir les initiatives et mobilisations** décidées au plan local comme national,

**La Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) du Puy de Dôme**, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, dépose **un préavis de grève** de 0 à 24 h pour les journées du 1<sup>er</sup> avril 2021, 2 avril 2021, 3 avril 2021, 4 avril 2021, 5 avril 2021, 6 avril 2021, 7 avril 2021, 8 avril 2021, 9 avril 2021, 10 avril 2021, 11 avril 2021, 12 avril 2021, 13 avril 2021, 14 avril 2021, 15 avril 2021, 16 avril 2021, 17 avril 2021, 18 avril 2021, 19 avril 2021, 20 avril 2021, 21 avril 2021, 22 avril 2021, 23 avril 2021, 24 avril 2021, 25 avril 2021, 26 avril 2021, 27 avril 2021, 28 avril 2021, 29 avril 2021, 30 avril 2021,

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Président du CDG de la FPT.

**Pour la C.S.D C.G.T  
Le secrétaire général**

**Aodren LE GUERN**